

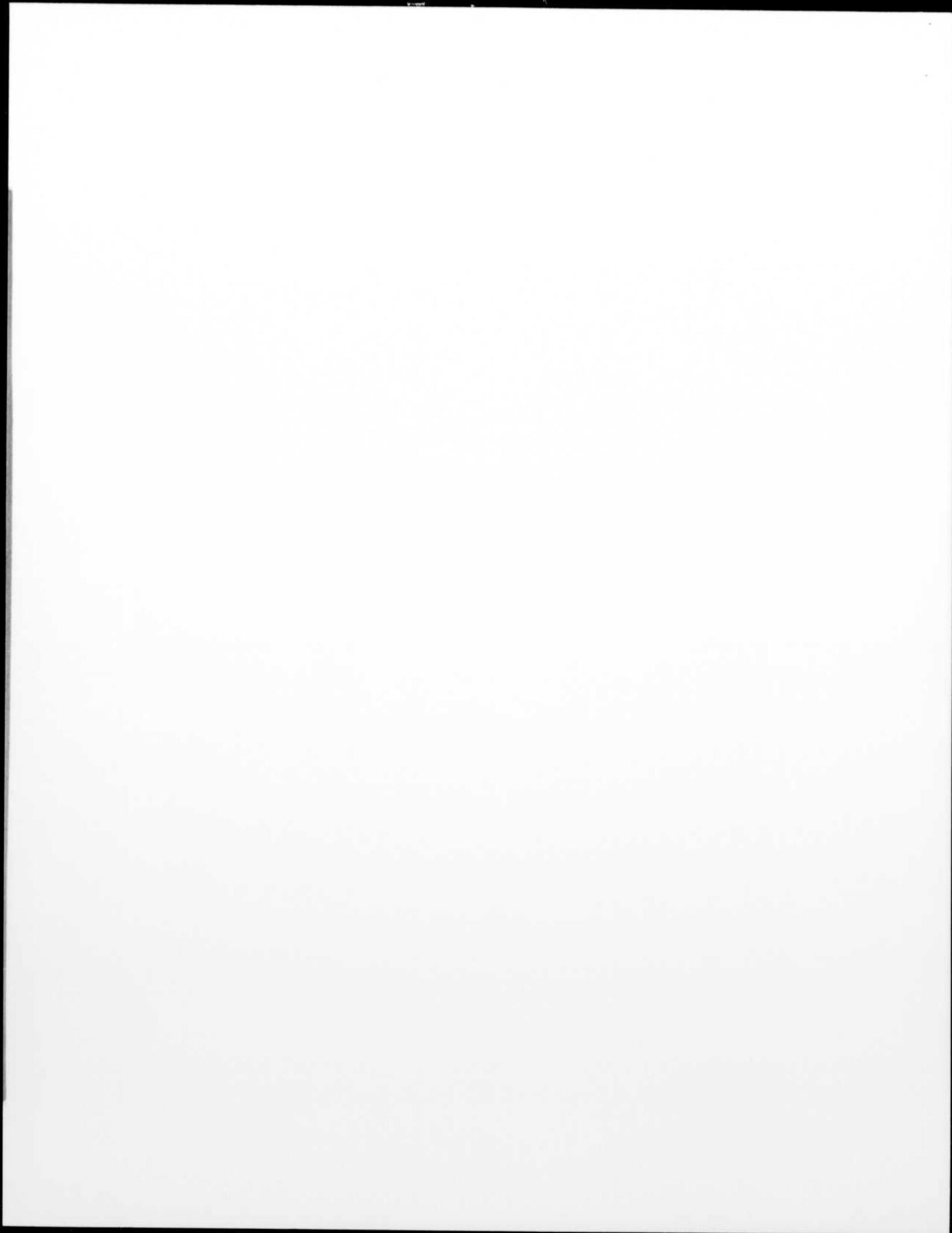
Corporation
des bibliothécaires
professionnels
du Québec

360, rue Le Moyne
Montréal H2Y 1Y3
514/845-3327

Corporation
of Professional
Librarians of Québec

LES BIBLIOTHEQUES ET L'EDUCATION DES ADULTES

Mémoire présenté à la Commission sur la formation
des adultes par la Corporation des bibliothécaires
professionnels du Québec



La Corporation des bibliothécaires professionnels du Québec, ayant été saisie de l'existence et du mandat de la Commission sur la formation des adultes, est heureuse de pouvoir exprimer aux membres de cette Commission un point de vue sur l'éducation des adultes auquel elle est particulièrement intéressée. Plus précisément cet intérêt se manifeste de deux façons: d'une part par le rôle qu'elle joue directement auprès de ses membres en leur offrant des activités de formation professionnelle et d'autre part par le rôle que jouent ses membres dans l'exercice de leurs fonctions de bibliothécaires.

La Corporation des bibliothécaires professionnels du Québec existe depuis 1969 en vertu d'une loi sanctionnée par l'Assemblée Nationale du Québec et regroupe aujourd'hui tout près de mille (1 000) membres qui détiennent un diplôme universitaire en bibliothéconomie ou en sciences de l'information. C'est pour répondre à un de ses principaux objectifs que la Corporation organise pour ses membres des activités de formation et de perfectionnement. Ces activités prennent la forme de séminaires intensifs, de journées d'étude, de conférences, d'ateliers et de colloques(1). Elle sont parfois préparées en collaboration avec d'autres associations professionnelles du monde de la documentation ou encore rendues possibles grâce à la participation d'institutions universitaires comme l'Ecole de bibliothéconomie de l'Université de Montréal, l'Ecole de bibliothéconomie de l'Université McGill et l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales. Dans un souci de rejoindre le plus possible ses membres dans leurs régions respectives, ces activités vont souvent se tenir en dehors de Montréal.

La Corporation des bibliothécaires professionnels du Québec considère que ces activités de formation et de perfectionnement sont tout à fait essentielles au maintien de la compétence de ses membres. Elle est consciente que les Ecoles professionnelles ont un rôle primordial à jouer dans ce domaine mais considère que celles-ci ne peuvent parvenir à répondre adéquatement aux besoins spécifiques et souvent ponctuels manifestés par les bibliothécaires en exercice. Compte tenu de cette réalité, la Corporation n'a donc pas, dans ce premier champ d'intérêt, de recommandation particulière à formuler si ce n'est de demander à votre Commission de reconnaître et de soutenir les efforts fournis par les associations professionnelles pour accroître les connaissances de ses membres ayant à l'esprit que c'est ultimement l'ensemble de la collectivité qui pourra bénéficier des principales retombées.

Nous disions, par ailleurs, que notre Corporation était intéressée aux travaux de votre Commission en raison du rôle et des fonctions même du bibliothécaire dans son milieu. Celui-ci, par l'intermédiaire des bibliothèques qu'il crée, anime, développe et administre, étant amené à rendre le savoir humain accessible aux institutions et aux personnes, il nous apparaît que cette mission rejoint et embrasse l'univers de l'éducation des adultes. Comme c'est d'abord sous cet angle que nous voulions intervenir auprès de votre Commission, nous nous sommes permis de développer davantage quelques aspects susceptibles de mieux vous faire saisir l'importance que nous accordons à cette question.

(1) De l'automne 1978 à l'été 1980, 310 personnes ont participé à 21 activités de perfectionnement offertes par notre Corporation.

I L'EDUCATION DES ADULTES NOUS APPARAÎT ÊTRE UN RACCOURCI COMMODE POUR EXPRIMER UNE RÉALITÉ PLUS PROFONDE QUI CONSISTE À RECONNAÎTRE ET À FAVORISER TOUTES LES FORMES D'APPRENTISSAGE MISES À LA DISPOSITION DE L'ADULTE.

Au cours des dernières années, on a beaucoup écrit et discouru sur les hauts et les bas, les tenants et les aboutissants de l'éducation des adultes. Nous nous en voudrions d'ajouter à toute cette littérature de crainte de n'apporter que trop d'eau au moulin. Toutefois il nous apparaît opportun de préciser quelque peu la compréhension que nous avons de cette réalité moderne, permettant aux membres de votre Commission de déterminer plus facilement à quelle enseigne nous logeons.

Nous voulons d'abord reprendre ici les deux principes directeurs inspirant le projet d'éducation permanente et apparaissant dans le rapport d'étape 1978-1979 de la Commission de l'éducation des adultes présenté au Conseil Supérieur de l'Éducation (1), principes que nous avons fait nôtres dans un document soumis à cette même Commission (2):

"Attitude fondamentale face à l'homme et à la société, l'éducation permanente implique une foi active en la capacité et en la volonté de l'homme d'exercer son jugement critique, son désir incessant de se développer."

"La société politique doit favoriser l'éveil et la stimulation du dynamisme de l'esprit de l'homme à tous les âges de sa vie et dans l'ensemble de ses activités".

En conséquence de ces deux principes directeurs, ce qui est généralement convenu d'appeler l'"éducation des adultes" ou ce que votre Commission appelle plus explicitement "la formation professionnelle et socio-culturelle des adultes" ne saurait souffrir de limites restrictives. Cette réalité englobe, à notre point de vue, aussi bien les démarches individuelles que collectives, aussi bien les activités intégrées aux structures scolaires ou para-scolaires que les activités indépendantes de ces mêmes structures, aussi bien les besoins de formation générale ou socio-culturelle que les besoins de formation professionnelle.

Ce qui peut avoir l'air, de prime abord, d'un fourre-tout conceptuel n'est, dans les faits, qu'une volonté clairement manifestée de respecter la valeur de démarches éducatives diversifiées.

(1) Conseil Supérieur de l'Éducation, Commission de l'éducation des adultes. Pour le vrai monde et pour tout le monde, contribution à une politique québécoise de l'éducation des adultes. Québec, juin 1979

(2) Corporation des bibliothécaires professionnels du Québec. L'éducation permanente et la documentation, Montréal, C.B.P.Q., avril 1980.

II LES BIBLIOTHEQUES CONSTITUENT UN LIEU PRIVILEGIE D'AUTO-FORMATION ET UN DES PLUS APPROPRIES A L'EDUCATION DES ADULTES.

Les services documentaires, incluant plus particulièrement les bibliothèques publiques, scolaires, de collège et universitaires, constituent pour l'adulte en situation d'apprentissage une source unique d'informations, un lieu de recherche, de travail et de rencontres ouvert à tous, un instrument de référence offrant aussi bien des services de traitement de l'information documentaire que des services d'animation et d'exploitation de cette même information. Qu'elles soient intégrées à une institution scolaire (bibliothèques scolaires, de collège, universitaires) ou qu'elles en soient indépendantes (bibliothèque publiques, bibliothèques centrales de prêt et bibliothèques municipales affiliées), toutes ces bibliothèques ont en commun certaines caractéristiques propres à favoriser l'autonomie et la prise en charge par l'adulte de son propre projet d'apprentissage, à savoir:

- intégration au milieu de vie
- capacité d'adaptation à des besoins et à des clientèles diversifiées.
- accès facile
- absence de cadres rigides
- services d'aide

Les bibliothèques, autant que les bibliothécaires qui les animent, partagent donc avec les organismes oeuvrant dans le champ de l'éducation des adultes un objectif commun: fournir à l'adulte les moyens et les ressources qui vont lui permettre de développer ses aptitudes. Par ailleurs elles s'en distinguent du fait qu'elles offrent leurs services à des individus plus qu'à des groupes, qu'elles arrivent à s'adapter plus facilement à des besoins individuels de formation, qu'elles arrivent à rejoindre une clientèle dispersée et peu organisée et qu'elle favorisent nettement l'autonomie de l'adulte. Mais, au delà de ces différences, nous reconnaissons que la frontière entre la bibliothèque et l'organisme oeuvrant dans le champ traditionnel de l'éducation des adultes ne souffre pas de divisions trop rigides.

III LES BIBLIOTHEQUES ONT APPRIS DEPUIS LONGTEMPS A REpondre A DES BESOINS PROVENANT DE CLIENTELES ADULTES AYANT DES ORIGINES, DES NIVEAUX DE FORMATION ET DES INTERETS DIVERS.

Il y a d'abord les clientèles traditionnelles des bibliothèques scolaires, de collège et universitaires. Ce sont bien souvent des adultes inscrits à un programme qui conduit à une certification quelconque et dont l'ensemble des activités sont centralisées à l'intérieur des murs de l'institution. Ces adultes vont à la bibliothèque pour y consulter la documentation nécessaire à la poursuite de leurs travaux scolaires ou académiques. Ils y vont pour parfaire leurs connaissances mais, trop peu souvent, pour acquérir des méthodes de travail. A cette clientèle traditionnelle s'ajoute de plus en plus une clientèle adulte inscrite à des activités culturelles offertes par l'institution ou encore une clientèle adulte qui n'a aucun lien avec l'institution mais qui veut bénéficier d'un accès aux ressources et aux services documentaires.

Egalement, on a pu voir émerger depuis quelques années, particulièrement dans certaines régions périphériques du Québec, une clientèle adulte inscrite à un programme régulier menant à une certification mais dont l'essentiel des activités ont lieu non pas à l'intérieur des murs de l'institution mais un peu partout sur l'ensemble du territoire couvert par l'institution. En pratique, cela signifie que ces adultes n'ont à peu près pas accès à la bibliothèque de leur institution scolaire. Celle-ci doit donc trouver les moyens nécessaires pour que les ressources et les services documentaires soient accessibles à cette clientèle qui, en raison même de son éloignement des centres urbains mieux nantis, en a un urgent besoin. A titre d'exemple, mentionnons le cas de la bibliothèque de l'Université du Québec à Rimouski qui, à partir de son campus, réussit à rejoindre des étudiants adultes de Lévis aux Iles de la Madeleine et de Tadoussac à Baie-Trinité. Par ses sept (7) bureaux régionaux et par la participation d'institutions scolaires de dix-neuf (19) municipalités, elle répond à leurs besoins d'information documentaire par téléphone, par la poste ou par le dépôt de documents.

Par ailleurs, les bibliothèques publiques et les bibliothèques centrales de prêt ont, elles aussi, à répondre de plus en plus à une clientèle adulte diversifiée. Parmi cette clientèle, se trouve toute une gamme de lecteurs qui va de l'autodidacte le plus chevronné au simple lecteur de journaux. Si, dans ce type de bibliothèques, on a plutôt l'habitude de toucher à un large public constitué de lecteurs intéressés à meubler convenablement leurs loisirs, on ne peut pas dire pour autant que ces derniers n'ont pas, à un moment ou l'autre, transformé une simple activité de loisirs en un mode d'acquisition de nouvelles connaissances. Sans qu'ils prétendent tous à devenir des autodidactes complets, ces lecteurs adultes ont quand même réussi, par l'intermédiaire de la bibliothèque, à faire progresser l'état de leurs connaissances et à compléter ainsi un aspect ou l'autre de leur bagage culturel.

Mais ce ne sont pas là les seuls adultes que les bibliothèques publiques arrivent à rejoindre. Elles réussissent également à atteindre une nouvelle clientèle par l'intermédiaire d'une plus grande ouverture aux organismes populaires, aux groupes de citoyens, aux associations de personnes âgées, aux clubs de loisirs, etc. mettant ainsi à profit l'émergence de ces nouveaux modes de rassemblement. Leurs membres peuvent trouver à la bibliothèque une information documentaire susceptible d'appuyer leurs nombreuses activités. A l'inverse, il n'est pas rare de remarquer que l'un ou l'autre de ces groupes soit à l'origine de la mise sur pied d'une nouvelle succursale de la bibliothèque publique ou d'un nouveau point de diffusion d'une bibliothèque centrale de prêt.

Enfin, ont également accès à la bibliothèque et aux services offerts par les bibliothécaires et l'ensemble du personnel les adultes présentant des difficultés particulières d'apprentissage en raison d'un handicap quelconque. Parmi ces derniers, il convient de signaler les 50 000 adultes du Québec qui ne savent pas lire et les 300 000 autres qui ont une scolarité inférieure à la cinquième (5^e) et qui sont presque illettrés. Face à l'existence de cette situation la bibliothèque a un rôle particulier à jouer. Elle doit considérer que c'est là une "mission" fondamentale de la bibliothèque que d'arriver à rejoindre ces personnes et à leur offrir des programmes leur permettant d'accroître leur capacité de lecture.

Notons enfin que, face à une telle diversité de clientèles et face également à l'impossibilité de répondre aux besoins de tous, les bibliothèques se sont dotées de mécanismes de concertation et de coopération, favorisant un accès élargi aux ressources documentaires. Ainsi, toujours dans la ville de Rimouski, un protocole régissant les cinq niveaux de bibliothèques (public, secondaire, de collège, universitaire, spécialisé) précise que chacune d'entre elles doit développer ses collections et ses services de façon à répondre d'abord aux besoins de sa propre clientèle mais, également, doit en faciliter l'accès et l'utilisation aux usagers provenant de l'extérieur. Une telle entente, portant sur la complémentarité des ressources, favorise donc l'accessibilité de tous les citoyens aux ressources documentaires, principe que notre profession défend avec vigueur et tenacité.

IV LES PREOCCUPATIONS MANIFESTEES PAR LES BIBLIOTHEQUES
ET LES BIBLIOTHECAIRES ENVERS LES BESOINS DE CLIEN-
TELES ADULTES ONT DEJA ENTRAINE UNE ADAPTATION IMPOR-
TANTE DES SERVICES DE LA BIBLIOTHEQUE.

Sans abandonner leur rôle essentiel qui est de fournir à leurs usagers les ressources documentaires qui leur sont, ou bien nécessaires dans la poursuite de leurs travaux scolaires ou de leurs propres projets d'apprentissage ou bien utiles pour agrémenter leurs temps de loisirs, les bibliothèques doivent de plus en plus mettre l'accent sur les fonctions de diffusion, d'information et d'animation si elles veulent assurer une utilisation optimale de ces ressources.

D'une part, l'analyse des besoins de formation des adultes conduit presque nécessairement les bibliothécaires oeuvrant dans les bibliothèques d'enseignement à modifier les services offerts de façon à ce qu'ils correspondent davantage au mode de fonctionnement de cette clientèle. C'est ainsi que l'on verra ces bibliothèques offrir des services d'aide téléphonique, rendre disponible un personnel professionnel compétent aux heures où les adultes fréquentent davantage la bibliothèque, mettre sur pied des activités particulières d'initiation à la documentation et à la recherche documentaire ou, plus simplement, élargir les modalités d'emprunt de la documentation. Dans tous les cas cependant, il ne s'agit pas tant de nouvelles fonctions que d'une adaptation des fonctions traditionnelles à des besoins nouveaux.

Mais, à ce titre, ce sont peut-être les bibliothèques publiques qui sont le plus amenées à accentuer les fonctions de diffusion et d'animation en raison même d'une plus grande "volatilité" de leurs clientèles adultes, moins liées à une institution et à un programme précis de formation. Ces fonctions d'animation et de diffusion ont alors comme objectifs premiers de rejoindre les adultes dans leur milieu de vie, de les attirer à la bibliothèque et de les intéresser aussi bien aux documents qu'aux activités culturelles connexes.

Centres de ressources documentaires, lieux privilégiés d'information, les bibliothèques publiques se transforment donc peu à peu pour devenir centres d'animation. On va toujours à la bibliothèque pour obtenir une information ou pour emprunter un livre mais également pour assister à une conférence, pour rencontrer un auteur, pour visionner un film, pour visiter une exposition, pour y tenir une réunion régulière de son association ou de son groupe de rencontres, pour y apprendre une langue étrangère et, parfois,

pour y apprendre à lire ou pour y suivre un cours. Certaines bibliothèques publiques américaines ont poussé plus loin encore ce type d'activités en offrant à leurs clientèles la possibilité de poursuivre un programme personnalisé d'apprentissage. La bibliothèque offre alors les ressources documentaires et matérielles tandis que le bibliothécaire fournit à l'étudiant adulte une aide pédagogique particulière dans le choix de son sujet d'études, l'élaboration de son plan d'études et le choix des documents nécessaires à sa bonne marche. En cours de route, le bibliothécaire est amené à poursuivre son travail d'aide à l'étudiant selon les besoins que ce dernier lui manifesterait. A la fin de son programme, l'étudiant peut se soumettre aux examens d'un organisme de "créditation" et même, dans certains cas, d'une institution universitaire de la région (1).

Ces nouveaux services d'animation et de diffusion de l'information, que plusieurs bibliothèques offrent déjà et que d'autres comptent offrir bientôt, trouvent tout naturellement place à l'intérieur du concept même de la bibliothèque. Il n'est donc pas requis de changer l'étiquette et d'appeler dorénavant "maison de culture" ce qui pourrait fort bien continuer à s'appeler bibliothèque, comme l'on fait récemment les autorités de la Ville de Montréal dans leur projet de relance de leur réseau de bibliothèques. Ce qui importe aux citoyens, ce n'est pas tant le contenant que le contenu.

V BIEN QUE LES BIBLIOTHEQUES ET AUTRES SERVICES DOCUMENTAIRES
CHERCHENT A REPOUDRE DU MIEUX POSSIBLE ET DANS LA MESURE DES
MOYENS MIS A LEURS DISPOSITIONS AUX BESOINS DE LEURS CLIENTELES,
LA SITUATION QUI LES CONFRONTE ACTUELLEMENT COMPORTE PLUSIEURS
DEFICIENCES IMPORTANTES QU'IL CONVIENT DE RELEVER:

En 1979, sur 163 municipalités de 5 000 habitants et plus, desservant 4 671 500 habitants, 51 municipalités desservant 436 050 habitants n'avaient pas de bibliothèques publiques (2).

Alors que les bibliothèques publiques du Danemark possèdent 5,06 livres par habitant et celles de l'Ontario 2,43 livres par habitant, nos bibliothèques québécoises ne possèdent que 0,89 livres par habitant (3).

Ce sont les bibliothèques publiques du Québec qui comptent le moins de bibliothécaires professionnels à plein temps (1 bibliothécaire pour 44 322 habitants au Québec, 1 bibliothécaire pour 8 183 habitants en Ontario, 1 bibliothécaire pour 2 857 habitants au Danemark (3)).

-
- (1) On peut trouver une description de ce type d'activités dans:
- MAVOR, A.S., TORO, J.O., DE PROSPO, E.R. Final Report: the role of the public libraries in adult independent learning. Part I, Part II. Collège Entrance Examination Board, 1976. 2 vols.
- BROOKS, J.S., REICH, D.L. The public library in non-traditional education. ETC Publications, 1974
- (2) Biblio-contact, vol. 6, no 1, printemps 1980.
- (3) Plan quinquennal de développement (1980-84) des bibliothèques publiques dans les municipalités de 5 000 habitants et plus, Québec, Ministère des affaires culturelles, septembre 1979.

On ne dépense que 3,80\$ par habitant pour les bibliothèques publiques du Québec alors qu'on en dépense 12,98\$ en Ontario et 35,36\$ au Danemark (1).

Pour l'ensemble des municipalités de 5 000 habitants et plus, il n'y avait, en 1979, que 148 bibliothécaires dont 56 à la seule ville de Montréal (2).

Le Québec a la plus faible proportion d'usagers adultes dans les bibliothèques publiques: 26,1% en regard de 57,8% en Colombie britannique et 53,9% en Ontario (3).

A elle seule, la bibliothèque publique de Toronto (364 000 pi. carrés) équivaut à la moitié de la surface de toutes les bibliothèques publiques du Québec (4).

7,5% (312 000 personnes) de la population québécoise âgée de 15 ans et plus et ne fréquentant plus l'école a moins d'une cinquième année scolaire, ce qui correspond au premier niveau d'analphabétisme (5).

Dans les écoles primaires du Québec, il n'y a qu'un professionnel de la documentation par 33 000 étudiants. On n'est pas plus généreux pour les étudiants du secondaire, compte tenu des besoins qui leur sont propres: un professionnel de la documentation par 3 300 étudiants (en 1979, tout comme en 1972) (6),

VI UN PROJET COHERENT D'EDUCATION DES ADULTES
DOIT CONSIDERER LA LECTURE COMME UNE DE SES
ASSISES LES PLUS FONDAMENTALES.

Les récentes enquêtes sur la lecture au Québec ont démontré hors de tout doute que les Québécois lisent peu, soit qu'ils n'aient pas accès à un réseau adéquat de librairies et de bibliothèques, soit qu'ils ne con-

(1) Plan quinquennal de développement 1980-84) des bibliothèques publiques dans les municipalités de 5 000 habitants et plus, Québec, Ministère des affaires culturelles, septembre 1979.

(2) Biblio-contact, vol 6, no 1, printemps 1980.

(3) Enquête de Statistique Canada, réalisée en 1978.

(4) BLOUIN, Jean. "Cette culture que nous ignorons" dans l'Actualité, vol 5, no 3, mars 1980, p. 32.

(5) THOMAS, A. "Illiteracy in Canada" dans Canadian Library Journal, august 80, p. 216.

(6) HOULE, Rachel (et autres). La mesure de l'impact des déterminants dans l'utilisation des services offerts par les bibliothèques scolaires. Montréal, Université de Montréal, Centre de recherche en développement économique, juin 1980, p. 104.

sacrent délibérément que peu de temps à cette activité (1). On ne peut promouvoir l'égalité des chances pour tous les adultes d'accroître leurs connaissances si la lecture publique est réservée à une petite élite intellectuelle ou à un public plus largement concentré dans les grands centres urbains. L'exercice de la lecture, au même titre que l'éducation d'ailleurs, a depuis toujours été considéré par les nations les plus développées comme une richesse collective mise à la portée de tous les citoyens. L'accès aux livres et à la lecture n'est pas un privilège de classe, c'est un droit individuel et collectif. Comment, par exemple, défendre l'accès à la culture scientifique et technique comme le souhaite le gouvernement dans son livre blanc sur la recherche scientifique (2) si, par ailleurs, la plupart des Québécois n'ont pas accès ou, pire, délaissent la documentation d'information scientifique même celle dite de vulgarisation?

Nous croyons donc que cette Commission d'étude sur la formation des adultes se doit d'affirmer avec vigueur qu'aucune société véritablement éducative ne saurait être possible sans une plus large démocratisation de la lecture publique.

VII UNE POLITIQUE D'EDUCATION DES ADULTES DOIT INCLURE
EXPLICITEMENT LES SERVICES DOCUMENTAIRES, LEURS RES-
SOURCES FINANCIERES, LEURS PERSONNELS, LEURS COL-
LECTIONS DE DOCUMENTS ET LEURS LOCAUX.

Si les membres de cette Commission acceptent la prémisse établie dans la première partie de notre mémoire explicitant le rôle que jouent bibliothèques et bibliothécaires dans le vaste champ de l'éducation des adultes, ils devront, au moment de faire la synthèse de leurs travaux et de proposer aux autorités gouvernementales une politique d'action, souligner l'importance particulière des services documentaires.

Nous rappelons que les bibliothèques, à notre point de vue, ne représentent pas seulement un ensemble de ressources documentaires mises à la disposition des adultes mais également et surtout un mode d'apprentissage misant sur l'autonomie souhaitable, sinon effective, de l'adulte. Ignorer cette réalité, ce serait ni plus ni moins priver la population adulte du Québec d'une ressource qui se veut adaptée à ses besoins, son émergence et sa croissance étant directement reliées à la reconnaissance que les organismes publics accordent à cette ressource.

Nous souhaitons donc que votre Commission fasse précisément référence, dans son projet de politique d'éducation des adultes, à l'existence de ce réseau de services documentaires, en particulier sous les aspects suivants:

-
- (1) Lors de la plus récente de ces enquêtes, celle de CROP, 44% des répondants ont avoué lire rarement ou jamais de livres. Voir DELUDE-CLIFT, Camille. Le comportement des québécois en matière d'activités culturelles de loisir. Québec, Ministère des Affaires culturelles, 1979, 86 p.
 - (2) Un projet collectif. Enoncé d'orientation et plan d'action pour la mise en oeuvre d'une politique québécoise de la recherche scientifique, Québec, Editeur officiel, 1980. 106 p.

. l'accessibilité aux ressources et aux services

Faire en sorte que chaque citoyen adulte du Québec puisse exercer librement et gratuitement son droit à la lecture et à l'information documentaire en le mettant en contact avec le livre et la bibliothèque.

. la régionalisation

Respecter les particularismes régionaux et envisager le développement de services documentaires sur la base de réseaux régionaux qui font appel à de nouvelles formules de coopération et de complémentarité.

. la participation des citoyens

Permettre une adéquation plus grande entre les besoins exprimés et latents de la population et la perception qu'en ont les gestionnaires et les animateurs en réservant aux citoyens des modes d'intervention efficaces.

. la coopération entre les bibliothèques

Tirer le meilleur parti possible des rares ressources financières en favorisant la mise en commun de certains services, la complémentarité des collections et le partage des clientèles.

. les règles d'attribution des budgets

S'assurer que les montants prévus pour le fonctionnement ou le développement des bibliothèques ne soient réaffectés en cours de route à d'autres fins que celles initialement prévues (Ex. ventilation des subventions gouvernementales relatives aux clientèles scolaires à temps partiel).

. la présence d'un personnel compétent

Reconnaître qu'il faille réserver à un personnel professionnel, spécifiquement formé à cette fin, la direction et l'animation des bibliothèques d'enseignement et des bibliothèques publiques.

. la concertation avec les organismes d'éducation des adultes

Favoriser la cohérence de démarches éducatives diversifiées en rapprochant l'univers de la documentation de celui de l'éducation des adultes.

VIII LE PLAN DE DEVELOPPEMENT DES BIBLIOTHEQUES PUBLIQUES MIS DE L'AVANT DERNIEREMENT PAR LE MINISTERE DES AFFAIRES CULTURELLES DOIT ETRE SOUTENU ET ENCOURAGE, NOTAMMENT POUR LES NOMBREUX AVANTAGES QU'IL COMPORTE POUR LA PROMOTION DE L'EDUCATION DES ADULTES.

Les membres de cette Commission auront remarqué que, si nous n'avons pas de reproches fondamentaux à formuler sur les structures d'organisation et les modes de fonctionnement de l'éducation des adultes, nous n'avons pas non plus de changements majeurs à proposer. Les raisons en sont que, dans le premier

cas, nous ne sommes pas fondamentalement touchés par ces problèmes de structures et de fonctionnement et, dans le second cas, nous ne pourrions somme toute que formuler une recommandation déjà mise en action.

En effet le ministère des Affaires culturelles mettait de l'avant l'an dernier un programme quinquennal de développement des bibliothèques publiques dans les municipalités de plus de 5 000 habitants. Il met l'accent sur l'information des administrations municipales et des citoyens, les subventions gouvernementales disponibles pour la construction de nouvelles bibliothèques et l'achat de livres et les avantages à embaucher un personnel professionnel compétent. Le ministère espérait ainsi sensibiliser la population et les administrateurs municipaux à l'utilité des bibliothèques publiques, améliorer la qualité de leurs services et augmenter leurs ressources documentaires. Voilà donc autant de démarches concrètes qui, entre autres retombées, à supposer que ce programme de relance des bibliothèques s'étende également aux 1 400 municipalités de moins de 5 000 habitants desservies par les bibliothèques centrales de prêt, permettront à plus de citoyens adultes de parfaire leurs modes d'apprentissage et d'accroître leurs connaissances, objectifs fondamentaux que nous reconnaissons à l'éducation des adultes.

Aussi croyons-nous primordial que cette Commission endosse ce programme d'action du ministère des Affaires culturelles en ajoutant le développement de l'éducation permanente aux objectifs que ce programme poursuit déjà.

XI UN PROJET SERIEUX D'EDUCATION DITE PERMANENTE OU CONTINUE SUPPOSE QU'A LA PHASE SCOLAIRE DE CE PROJET, LES PROGRAMMES VISENT EXPLICITEMENT L'OBJECTIF QUE VOICI: RENDRE L'ETUDIANT CAPABLE DE REPERER DE L'INFORMATION DANS LES RESSOURCES DOCUMENTAIRES DISPONIBLES, DE L'ANALYSER ET DE LA SYNTHETISER.

Dans la vie post-scolaire, apprendre, c'est, pour une bonne part, consulter des personnes, observer des phénomènes, s'exercer à des procédés. C'est, pour une part aussi considérable, se documenter, chercher de l'information écrite, lire des renseignements et les faire siens.

Durant la vie scolaire, le développement de ces dernières habiletés se fait grâce à diverses activités pédagogiques, mais surtout grâce à une utilisation systématique des ressources documentaires, grâce aux travaux de recherche en bibliothèque. Est-ce une tradition pédagogique bien implantée chez nous?

Une recherche récente réalisée par Jacques Laliberté dans les collèges du Québec (1) ainsi que de nombreux témoignages nous inclinent à croire que les bibliothèques d'enseignement, du secondaire et du collégial, sont loin d'être utilisées largement à des fins propres pédagogiques, distinctes des fins poursuivies par les bibliothèques publiques. Elles ne concourent que très peu à l'éducation dite permanente, c'est-à-dire à la formation des autodidactes.

(1) Jacques Laliberté, Ressources et pratiques pédagogiques, version abrégée, Québec, Direction générale de l'enseignement collégial, février 1980, 80 p.

Cette raison d'être principale de la bibliothèque d'enseignement, fournir l'occasion d'apprendre à repérer de l'information, de développer l'autonomie et la sécurité face à l'avalanche d'information écrite, n'est affirmée explicitement nulle part dans les livres de diverses couleurs du ministère de l'Education, ni dans les programmes officiels; de sorte que cet objectif d'éducation permanente n'est pris en charge que par une minorité d'éducateurs. Il n'est pas surprenant alors, que les bibliothèques, et les ressources documentaires en général, ne servent pas autant qu'on pourrait l'espérer dans les projets autodidactiques des adultes.

La Commission d'étude sur la formation des adultes se doit donc de rappeler au ministère de l'Education et aux éducateurs du Québec que l'éducation permanente commence à l'école, que c'est dans les bibliothèques scolaires que doit commencer l'autodidaxie.

X IL IMPORTE QU'UNE INSTANCE GOUVERNEMENTALE ADEQUATE COORDONNE LES MULTIPLES FACETTES DE L'EDUCATION DES ADULTES, AUTANT POUR ENCOURAGER LES INITIATIVES DIVERSES DONT PROFITENT LES ADULTES QUE POUR EVITER A CES DERNIERS DES CHEMINEMENTS MALADROITS OU ESSOUFLANTS.

Nous n'ignorons pas les inconvénients que présentent parfois, pour la clientèle de l'éducation des adultes, la disparité et la multiplicité des intervenants dans ce secteur. L'adulte, défavorisé sur le plan culturel ou professionnel, n'a pas toujours la motivation suffisante pour travailler à son développement. Si, de plus, il ne trouve devant lui qu'une jungle de services, ses efforts seront vite découragés.

Par ailleurs, nous ne voudrions pas qu'on s'attaque trop radicalement à la diversité parce qu'elle est diversité. L'histoire récente a enregistré trop d'exemples où l'unification, l'intégration, ont tué la motivation. Il vaut peut-être mieux mettre à profit des dynamismes disparates, même si les catégories manquent pour les définir.

A la lumière d'expériences vécues dans le domaine des services documentaires et dans un souci de préserver l'autonomie et l'originalité des intervenants dans le champ de l'éducation des adultes, nous croyons donc que votre Commission devrait retenir l'hypothèse d'une coordination supra-ministérielle de l'éducation des adultes plutôt que de laisser l'initiative du jeu à un ministère en particulier. Un tel organisme de coordination aurait, entre autres, l'avantage de mieux tenir compte de l'existence d'un réseau parallèle, celui des services documentaires, et de pouvoir établir avec celui-ci des relations harmonieuses.

EN CONCLUSION

Qu'il nous soit permis, pour terminer ce bref mémoire, de vous rappeler ce qui était dit du bibliothécaire et de la société québécoise dans une brochure publiée récemment par notre Corporation:

Le bibliothécaire est un professionnel au service de la population québécoise. Même, et surtout, si la société québécoise est en évolution constante, le bibliothécaire professionnel est en mesure d'utiliser sa formation afin de remplir les rôles et de s'acquitter des fonctions qui lui sont propres et qui favoriseront la croissance et le cheminement de la population.

Dans une ère où la communication permet l'accroissement et l'acquisition des connaissances, où ces connaissances sont génératrices de progrès, il peut s'avérer utile de rappeler que l'objectif visé par le bibliothécaire professionnel est que les québécois soient mieux informés afin de permettre un meilleur développement du Québec.

Cet extrait, à notre avis, résume fort bien ce que nous avons voulu exprimer aux membres de votre Commission.

Corporation des bibliothécaires professionnels
du Québec
Comité "ad hoc" sur l'éducation des adultes

Jean-Marc Bourgeois
Gérard Mercure
Jean-Luc Roy
Clément Tremblay, prés.

Décembre 1980